Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260605-D26_74-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_74

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **vendredi 05 juin**, à 19 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 29 mai 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de Conseillers présents : 22
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 29 mai 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire,
M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, Mme CAVRET Florence, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT DONDEL Hermina, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme FORESTIER Anne pouvoir à DESBOIS Jean-Pascal, M. COCHARD Alain pouvoir à Mme CHAMPAGNAY Annie, M. LAMOUR Franck pouvoir à M. ROUSSEAU David, Mme PORÉE Fabienne pouvoir à M. LEMENANT Yannick, Mme BELLIS Nathalie pouvoir à Mme DELAHAIS Odile, Mme SORAIS Justine pouvoir à NEDELEC Emilie, M. ARNAL Cyrille pouvoir à Mme CORNU-HUBERT Rozenn.

Absents excusés : -

Absents :

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU David, Conseiller Municipal.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260605-D26_74-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

26-74)DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE – AVIS REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE – AVIS
Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

Nomenclature : Nomenclature : 2.1 – URBANISME/Documents d'urbanisme

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'article 1er III de la loi n°2000-14 relative à l'accueil et à l'Habitat des Gens Du Voyage qui prévoit que les communes et les EPCI concernés émettent un avis sur le projet de schéma ;
VU la transmission du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens Du Voyage d'Ille-et-Vilaine pour la période 2026-2032 à toutes les communes et l'EPCI ;
VU l'amendement déposé par M. C. GAILLARD ;

CONSIDERANT que les EPCI et les communes d'implantation des équipements doivent formuler leur avis sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens Du Voyage (SDAHGDV) avant le 31 juillet 2026 ;
CONSIDERANT le bon fonctionnement de l'aire des gens du voyage de Combourg qui remplit sa fonction d'accueil malgré une occupation très élevée,
CONSIDERANT que la commune de Combourg dispose déjà d'une dizaine de terrains privés recevant des résidences mobiles,
CONSIDERANT que la commune de Combourg n'est pas le territoire le plus sollicité par l'installation hors équipements dédiés,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- Sur l'amendement visant à supprimer les deuxième, troisième et quatrième « considérant » du projet de délibération soumis dans la note de synthèse, et visant à modifier la proposition faite au conseil municipal afin de donner un avis favorable au projet de révision du SDAHGDV sans réserve, déposé par M. C. GAILLARD :
  - Rejeté à 24 voix
  - 5 « pour » (Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, M. ARNAL Cyrille)

- **DE REPRENDRE** en grande partie les objectifs retenus par la Communauté de Communes Bretagne Romantique (CCBR) suivants :
  - Combourg : Maintien de l'aire d'accueil actuelle
  - Tinténiac : Mutation de l'aire d'accueil actuelle en 3 Terrains Familiaux Locatifs ou Logements PLAI
  - Gestion des stationnements hors équipements dédiés : privilégier la médiation en cas de stationnement illicite. Si les élus sont favorables à l'aménagement d'un terrain soupape et identifient sa localisation, un arrêté modificatif du schéma sera possible.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260605-D26_74-DE

- **DE DONNER UN AVIS FAVORABLE SOUS RESERVE** que l'engagement d'une réflexion sur la taille de l'aire de Combourg » tel qu'indiqué dans le projet de SDAHGDV 2026-2032 ne soit pas retenu,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 24
*CONTRE : 5 (*Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, M. ARNAL Cyrille)
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

D. ROUSSEAU

Le Maire,

J. LE BESCO